

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Première session, 61^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 4 le vendredi 22 novembre 2024

AFFAIRES COURANTES

Prière

Présentation d'invités

Déclarations de condoléances et de félicitations

Déclarations de députés

Questions orales (30 minutes)

Dépôt de documents

Déclarations de ministres

Présentation des pétitions

Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Présentation des rapports de comités

Dépôt de projets de loi

Avis de motion

Avis d'affaires émanant de l'opposition

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Votes par appel nominal différés

Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

Débat ajourné par M. Coon.

Reprise du débat le vendredi 22 novembre 2024.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 2, Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif. L'hon. Mme Holt.
- 3. Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation. L'hon. M. Hickey.
- 4, Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers. L'hon. M. Legacy.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 1 — M. M. LeBlanc, appuyé par l'hon. M. K. Chiasson, proposera, le mardi 26 novembre 2024, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à renforcer les relations fondées sur la confiance et la collaboration avec les communautés des Premières Nations ;

attendu que reconnaître et honorer les Premières Nations sur les territoires desquelles nous vivons et travaillons fait partie intégrante de l'engagement continu envers la vérité et la réconciliation :

attendu que, le 18 novembre 2024, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a invité les employés du gouvernement à utiliser une déclaration de reconnaissance territoriale aux réunions officielles, aux évènements, dans les publications ainsi que dans d'autres contextes et lieux gouvernementaux ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick reconnaisse que la province du Nouveau-Brunswick est située sur les territoires traditionnels non cédés et non abandonnés des peuples wolastoqey, mi'gmaw et peskotomuhkati et que les députés à l'Assemblée législative s'engagent à restaurer et à reconstruire des relations significatives avec les peuples autochtones et à honorer ces terres porteuses des espoirs des générations à venir.

Motion 3 — L'hon. M. Legacy, appuyé par l'hon. M^{me} Holt, proposera, le mardi 10 décembre 2024, la résolution suivante :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

Motions réglées

Motion 2 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

Motion 4 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

Shayne Davies, greffier de l'Assemblée législative